



COMPTE-RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR du 3 février 2019

Comité directeur

✓ Présents (17)

Michel Appriou, Jean-Claude Bénintende (Trésorier), Claude Bredat, Georges Charlon, Jean-Louis Debiée (CND), François Duchesne de Lamotte (Médecin fédéral), Alain Étienne, Évelyne Falaix (CNCV), Jeff Fauchier, Véronique Gensac (Présidente), Bénédicte Lavaut, Lydie Ledieu-Foglia, Frédéric Mazzia, Jean-Claude Messmer, Marc Nossin, Sonia Ouldali, Gérard Vieux (Secrétaire général).

✓ Absents excusés ayant donné pouvoir (8)

Raphaël Acher à François Duchesne De Lamotte,
Jean-Louis Coste pouvoir à Jean-Claude Benintende,
Thierry Dufour, pouvoir à Véronique Gensac,
Camille Fetel, pouvoir à Fred Mazzia,
Jean-Marc Galan pouvoir à Sonia Ouldali,
Eric Irvoas (APL) pouvoir à Gérard Vieux,
Olivier Mouragues pouvoir à Bénédicte Lavaut,
Thomas Sénac (CNP) pouvoir à Gérard Vieux.

✓ Absent excusé (1)

Alain Girard

Nombre de votants : 25 votants – 17 présents et 8 représentés

Invités

Pierre Braems (CNP et commission Formation), Bruno Ferry-Wilczek (commission Statuts et règlements), Pierre-Paul Menegoz, (SNMVL), Gilbert Veber (commission Tracté).

Direction technique nationale :

Yves Goueslain (Directeur technique)

Secrétariat :

Sophie Maurel (Directrice administrative)
Claude Beaumont.

Rappel ordre du jour

Début de réunion : 9 h

	Sujet	Type	Intervenant
1.	Point général sur les chiffres de la FFVL 2018 Tableau de bord	Information	JC Bénintende Y Goueslain
2.	Point de la Présidente	Information	V Gensac
3.	Budget prévisionnel 2019	Vote	JC Bénintende
4.	Cotisations 2020	Vote	JC Bénintende
5.	Travaux du BD stratégique : « quelle FD demain ? »	Information Débat	V Gensac
6.	Communication : - Point étape du projet - Évolution du site Internet - Évolution <i>Vol Passion</i> - Outil plateforme collaborative	Information	V Gensac G Charlon JC Bénintende A Etienne
7.	Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du dimanche 31 mars 2019 (+ sujet de débat de l'AG)	Vote	G Vieux
8.	Appel de l'école Chamonix Parapente suite suspension du label	Vote	Y Goueslain F Savary (DTEcole) P Braems
9.	Information sur le changement des dates d'AG imposé par le code du Sport	Information <i>Vote potentiel</i>	G Vieux
10.	Modification des statuts, du règlement intérieur FFVL et des statuts ligues et CDVL	Votes	B Ferry-Wilczek
11.	Participation aux compétitions officielles d'un licencié en situation de handicap et bénéficiant d'une dérogation pour la pratique d'une activité	Vote	J Fauchier
12.	Validation des contre-indications médicales du vol libre avant la délivrance des CACI ou en cas de survenue d'accident ou incident médical	<i>Vote (application licences 2020)</i>	F Duchesne de Lamotte
13.	Validation de la composition des commissions ou comités	Vote	G Vieux
14.	Missions des conseillers techniques	Information	Y Goueslain
15.	Point d'information sur la Fête des Sports aériens	Information	S Ouldali
16.	Retour sur la réunion du CNOSE « Club fédérations et ligues développement durable » du 13 décembre 2018	Information	S Ouldali
17.	Calendrier 2019 - 2020	Information	G Vieux
18.	Liste des rapports annuels 2018 des commissions transverses et des comités nationaux reçus et en attente de réception pour transmission dans les documents de l'AG	Information <i>(Vote par voie électron. à prévoir post CD J+8)</i>	S Maurel
19.	Questions diverses	Information	G Vieux

Fin de réunion : 17 heures

Le secrétaire général accueille les membres du Comité directeur.

1. Point général sur les chiffres de la FFVL 2018 - tableau de bord

Intervenants : Jean-Claude Bénintende, Véronique Gensac et Sophie Maurel.

Document visionné en séance annexe P1

En 2018 nous enregistrons une perte de 9,4% d'adhésions par rapport à 2017. La répercussion financière de cette baisse reste moins importante (-5.6 %).

Il faut garder à l'esprit que le millésime 2017 en terme d'adhésions a été très bon en raison du changement du programme d'assurance de la fédération. Il est donc préférable de faire la comparaison avec l'année 2016.

Néanmoins, l'activité kite voit son nombre de licenciés diminuer de plus de 20% et cette tendance à la baisse risque de se confirmer en 2019.

On peut noter que près de 40% des licences proviennent des écoles : il est donc indispensable de continuer à favoriser un bon relationnel avec les structures professionnelles.

Le taux de fidélisation des pratiquants est de 90%. Ce taux baisse de façon significative pour les primo-licenciés pour atteindre les 50%. Toutefois, il s'agit là de la conséquence du phénomène sociétal qui consiste à essayer une activité sportive sans la poursuivre. Bien que nous nous soyons améliorés la fidélisation de nos pratiquants reste un axe de réflexion à travailler.

Concernant l'accidentalité, il faut noter que les accidents mortels ont été divisés par 2, le nombre de sinistres enregistrés en 2018 est similaire à celui de 2017. De plus l'année 2018 notre accidentalité en activité encadrée s'est bien améliorée : du point de vue des assureurs, on revient à un niveau « normal » mais il faut bien sûr poursuivre les efforts pour faire baisser l'accidentalité.

Le tableau de bord général 2018 est en cours de finalisation et sera envoyé par courriel au Comité directeur.

2. Point de la présidente

Intervenante : Véronique Gensac

La présidente fait un point sur les événements qui ont eu lieu depuis le dernier comité directeur d'octobre 2018.

Deux réunions ont été planifiées par le CNFAS. La seconde organisée à la DIRCAM concernait l'espace aérien et les difficultés rencontrées par les militaires, liées à l'implantation des parcs éoliens et l'utilisation des drones. Ces problématiques ne nous impactent pas directement actuellement mais pourraient à terme nous préoccuper.

Comme chaque année l'automne a été l'heure des bilans : la commission Formation, les comités techniques des labels, le comité national Parapente se sont réunis. Ont eu lieu également les rassemblements des moniteurs de parapente et de kite. Bonne participation et travaux sérieux.

Les travaux de la commission Communication avancent conformément au mandat donné par le précédent CD : deux consultants ont été recrutés : Anne Combier, plus sur la partie communication et recherche de partenaires et Guillaume Peter plus sur notre fonctionnement car les lacunes en communication sont révélatrices d'une organisation à améliorer. Ces points seront traités sur le fond dans la suite de l'ordre du jour de la présente réunion.

La commission Statuts et règlements présentera également les dernières modifications proposées des statuts et du règlement intérieur de la fédération.

Le CNOSF organisent de nombreuses réunions : Eric Irvoas, Thomas Sénac et Véronique Gensac essaient d'y représenter la fédération le plus possible en fonction de leur disponibilité.

La création de l'agence du sport progresse moins vite que prévu : elle est remise au 1^{er} mars. Des questions sur les statuts de l'agence et la représentation du CNOSF au sein de cette structure ont été soulevées.

Le rendez-vous pour discuter la convention d'objectif est fixé au 13 février.

Sur le plan international, Thomas Sénac assiste à la réunion de la CIVL à Lausanne pour défendre notre proposition d'organiser le prochain championnat du monde de parapente.

L'assemblée générale de l'EHPU aura lieu le 9 février à Madrid.

La présidente termine son intervention en donnant la parole aux présidents de commissions.

Lydie Ledieu indique que la commission Féminine se structure et que beaucoup de projets sont en cours. Le travail ne manque pas.

Alain Etienne annonce que la réunion de la commission Sites aura lieu le 16 février. Il indique qu'une nouvelle procédure d'attribution des subventions sites, faisant appel à l'avis des RRS, a été mise en place en 2018.

Une dizaine de sites posent problème en raison de la sur-fréquentation et de conflit avec des biplaceurs. La philosophie de la fédération reste toutefois de laisser les clubs locaux traiter de ces difficultés et de n'intervenir qu'en tant que médiateur.

Alain Etienne annonce la refonte complète du document de référence à usage des gestionnaires de site afin d'en faire un guide récapitulatif de tous les éléments importants pour les gestionnaires.

3. Budget prévisionnel 2019

Intervenant : Jean-Claude Benintende

Doc visionné en séance annexe P3

Pour 2019 le Bureau Directeur a souhaité présenter un budget équilibré. Le budget 2019 prend en compte d'une baisse prévisible des adhésions correspondant à environ 20 000 € sur le produit des licences (stabilisation chez les volants et baisse de 2 000 en kite, mais bien sûr il s'agit d'une hypothèse prudente prévision budgétaire et nous faisons tout pour faire mieux !).

L'attribution au titre de la convention d'objectif a été estimée équivalente à l'an dernier.

Le produit des assurances s'élève à 85 000 €

Les charges structurelles ont été contenues au maximum.

Pour le parapente, le budget attribué est conforme aux demandes faites.

La dotation pour le cerf-volant reste identique à celle de 2018.

Le budget du delta est reconduit à l'identique sauf pour l'action qui n'a pas été réalisée en 2018. La somme allouée au boomerang a été diminuée de 2 000 €

Une réduction du budget a été appliquée au kite, du fait de la défection du partenaire Engie qui souhaite maintenant diversifier son partenariat au sein de la FFVL. En 2019 nous organiserons des actions financées par ENGIE dans le cadre des activités du vol libre pour le parapente (lors de la Coupe Icare et pour la production de manches à air).

Jean-Claude Benintende termine en indiquant qu'il n'acceptera pas de dépassement de budget en 2019. Le trésorier rappelle qu'il est indispensable de respecter la ligne budgétaire attribuée.

Si la courbe des licences est favorable, les demandes de complément de budget seront étudiées au cas par cas et sur présentation d'un projet.

La baisse du budget kite suscite une interrogation vis-à-vis des acteurs de cette discipline qui ont fait et font toujours confiance à la FFVL : ne va-t-on pas les décevoir ?

Jean Claude Bénintende répond qu'il est maintenant indispensable que le kite équilibre son budget.

Donner plus au kite se résume à grever une autre activité : cela n'est pas envisageable.

Vote : à main levée

Résultat du vote « budget prévisionnel » :

Pour : à l'unanimité des votants

4. Cotisations 2020

Intervenant : Jean-Claude Benintende

Le Bureau directeur propose de ne pas modifier les montants des cotisations fédérales pour la licence 2020.

Reste à connaître le souhait de l'activité kite qui semble vouloir supprimer le type de licence « journée contact kite »

Le Comité directeur statuera donc sur cette question par vote électronique.

5. Travaux du BD stratégique : « quelle FD demain ? »

Intervenant : Véronique Gensac

Document visionné en séance P5 : Proposition La FD de demain

Le bureau directeur stratégique s'est réuni en janvier.

Ayant la volonté d'améliorer la communication faite autour de nos activités, selon la décision prise au CD d'octobre, il a été fait appel à un consultant. Constat : nos difficultés proviennent en partie de notre fonctionnement interne ; la nécessité de mieux communiquer pour rechercher des partenaires est évidente. Nos interlocuteurs seront Guillaume Peter (réflexion sur le fonctionnement de la FFVL) et Anne Combier (recherche de partenariat).

Véronique Gensac présente les conclusions du bureau stratégique et les trois thèmes retenus comme axes stratégiques pour répondre aux objectifs établis.

À l'assemblée générale de mars 2019, il sera proposé de constituer trois groupes de réflexion de 8 à 10 personnes, pour travailler sur les trois thèmes : le fonctionnel, les pratiquants/licenciés, la communication.

Un retro-planning a été établi : **document visionné en séance P5 : rétro planning des 3 chantiers**

Respecter cet agenda est essentiel afin que la fédération se positionne dès à présent pour une restructuration lui permettant de s'adapter à la mutation de la société.

Remarques des élus durant la présentation :

Est-ce que l'APL a encore du sens aujourd'hui ? Ne serait-il pas suffisant d'avoir un représentant des ligues au Comité directeur, chaque président de ligue pouvant y assister à tour de rôle ?

La question doit être débattue entre les présidents de ligues. Eric Irvoas président de l'APL a lancé un questionnaire pour faire un bilan suite à la fusion des ligues.

La gestion des Comité nationaux peut s'avérer lourde : il faudrait mettre en place une organisation mieux adaptée à chaque comité national ?

Est-ce que toutes nos disciplines pourront être représentées si nous réduisons le nombre d'élus au Comité directeur ? Nous pourrions envisager comme certaines fédérations un mode de scrutin de liste. Pour certains ce fonctionnement présente l'avantage d'élire une équipe, et pas seulement un-e président-e, ayant une volonté commune de travailler ensemble. Toutefois, il est important de garder des personnalités différentes au sein de l'instance dirigeante afin de préserver une représentation démocratique.

Le projet est d'envergure. Il concerne les responsabilités, les pouvoirs et les modes de fonctionnement. Il faudra tenir compte de la crainte du changement des personnes qui vont voir le système évoluer vers une structuration différente.

6. Communication

Intervenants : V Gensac, G Charlon, A Etienne.

Point sur la communication – Véronique Gensac

Document visionné en séance P6 – Communication

Constat : nous sommes peu ou pas connus.

En matière de communication, il est indispensable de prendre un vrai tournant pour se faire connaître et mettre en valeur nos disciplines.

Véronique Gensac insiste pour que la charte graphique de la fédération soit respectée.

Notre logo doit apparaître sur tous nos supports et mailings.

La commission Communication demande de l'aide afin d'identifier des ambassadeurs pour des actions de promotion. Elle réclame également des images et des interviews pour le film en cours de tournage pour une opération menée par le CNOSF. Ce film pourra être diffusé lors des événements organisés par la fédération. Il serait souhaitable que chaque discipline renvoie les calendriers des événements prévus afin que la fédération soit en mesure de communiquer sur ceux-ci.

Un dossier type « partenariat » est en cours de rédaction et sera mis à la disposition des CDVL et des ligues.

Sur le diaporama présenté, quelques modifications ou ajouts sont souhaités : slide 8 (ajouter les professionnels) slide 12 (mentionner accidentologie et pas accidentalité) slide 21 (ajouter le mot « plaisir » dans la colonne ton). Le slide 12 est trop factuel. Dans les cibles : ajouter pratiquants et dans les contenus : ajouter conseils.

Point sur le site Internet – Georges Charlon

Véronique Gensac remercie Georges pour le travail effectué et souligne la réactivité de Jérôme et Sophie sur ce dossier.

Georges Charlon présente le travail accompli pour la refonte du site Internet qu'on souhaite alléger et rendre plus accueillant. L'idée est de renouveler l'image de la fédération.

Le site Internet fédéral se présente comme un portail ouvrant sur une multitude d'autres sites. Il est nécessaire d'en revoir l'arborescence générale. Le but est que l'information soit dispensée à partir du site fédéral en cliquant sur différents items proposés.

On a opté pour un déroulement vertical. Les informations « grand public » (découverte) ont été séparées des informations à l'intention des pratiquants.

Il est prévu de faire remonter les informations de Facebook vers le site Internet fédéral.

Une application sur smartphone est en cours de test.

Des référents ont été nommés pour effectuer la mise à jour du site. Toutefois ils ne décident pas de son contenu : il faut le leur fournir (travail à faire au sein des CN et commissions).

Georges demande d'être informé des éventuels bugs.

Georges Charlon et Guillaume Peter se rencontreront le 26 et 27 février à Nice pour continuer à avancer sur ce projet.

Point sur Vol passion – Alain Etienne

Le premier « Vol Passion » numérique a été envoyé. Cet envoi a été un peu noyé par les informations relatives à la souscription de licence transmises dans le même temps.

Il va falloir adapter notre graphisme au format numérique.

Outils plateforme collaborative.

Un outil collaboratif a été mis en place « office 365 » et commence à être utilisé par le groupe de pilotage du site Internet (qui sert de testeur).

Le système va être déployé courant 2019 par la création d'équipes (teams) pour toutes les commissions et comités nationaux. Un tuto sera envoyé pour expliquer le système.

7. Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du dimanche 31 mars 2019

Intervenant : Gérard Vieux

Document visionné en séance – annexe 7

L'ordre du jour proposé est assez classique (rapport moral, financier, budget prévi...) mais pour rendre l'AG plus dynamique, depuis l'an passé, il a été décidé qu'un thème de débat serait proposé. Cette année, ce sera « Dynamiser les relations avec nos licenciés et les pratiquants », pour être dans la cohérence avec le projet d'évolution de la communication au sein de la FFVL.

Vote : à main levée,

Nombre de votants : 23 votants

Résultat du vote « Ordre du jour de l'AG » : Pour : à l'unanimité.

8. Appel de l'école Chamonix Parapente suite suspension du label

Intervenants : Yves Goueslain, François Savary (DTE de Chamonix Parapente), Pierre Braems

Un rappel de la procédure est fait par le DTN en charge de présenter ce point. Le Comité directeur est appelé à statuer sur la décision du CNP sur la suspension du label de la structure. Il ne s'agit pas de prendre une mesure disciplinaire.

- 1^{er} temps : Pierre Braems pour la commission Formation va faire un rappel des faits.
- 2^{ème} temps : Audition de François Savary, DTE de l'école Chamonix Parapente qui présentera sa défense et ses arguments. Le Comité directeur pourra lui poser les questions qu'il jugera nécessaire à la bonne compréhension du dossier.
- 3^{ème} temps : Après le départ de François Savary, le Comité directeur débat et vote.

1^{er} temps : rappel des faits de Pierre Braems

En premier lieu Pierre Braems rappelle que la suspension à titre conservatoire de l'OBL « Chamonix parapente » a été prononcée par le Comité national parapente sur avis du Comité technique des labels (CTL).

Une vidéo est transmise au CTL montrant un décollage en visibilité « réduite » d'un biplace portant le logo de l'OBL « Chamonix parapente ». Un courrier est envoyé à la structure pour l'informer et lui demander l'identité du pilote du biplace.

La structure a reçu ensuite la visite d'un conseiller technique.

Les réponses de l'école ont été jugées insuffisantes par le CTL saisi du problème : aucune remise en question sur le non-respect de la législation (obligation de 1 500 mètres de visibilité horizontale). La structure prétend être victime de délation.

Le CTL a ensuite reçu un courrier du SIM (Syndicat Interprofessionnel de la Montagne) qui n'allait pas dans le sens d'un mea culpa mais remettait en question les faits.

Le pilote du biplace, dont le CTL avait appris l'identité, affirme avoir conservé les marges de sécurité nécessaires.

Il est rappelé que voler dans les nuages ou près d'un nuage est un délit. D'autre part, les mêmes faits ont été reprochés à la structure en 2011.

Le CTL a donc proposé une suspension provisoire de l'école au Comité national parapente qui l'a validée.

L'école a décidé de faire appel devant le Comité directeur de la décision du Comité national parapente.

2^{ème} temps : audition de François Savary, DTE de « Chamonix parapente »

François Savary remercie le Comité directeur de le recevoir. Il indique qu'il est venu pour faire son mea culpa.

Il souligne que lors de sa visite dans sa structure le conseiller technique n'a pas clairement et directement abordé ce sujet. C'est le point sur les assurances qui a été évoqué (suspension du label = suspension des assurances assorties). L'équipe pédagogique de l'école était réunie et le moniteur concerné a, à cette occasion, reconnu les faits.

François Savary regrette d'avoir laissé la rancœur et la colère s'exprimer : être l'objet de délation n'est pas agréable. Il n'est pas d'accord avec les termes du courrier du SIM qui a été envoyé contre sa volonté.

Il précise « on voit clairement que le pilote de Chamonix Parapente a décollé dans les nuages. Le pilote concerné a dit clairement que c'était lui. Oui le 22 juin un moniteur de l'école a fait une faute ».

Fin de l'intervention de François Savary.

Yves Goueslain le remercie pour son honnêteté et pour avoir dit les choses directement. Il répond que le conseiller technique qui a fait la visite d'école a été impressionné par le contexte (présence de toute l'équipe) et qu'il a été difficile pour lui d'aborder le sujet directement.

Yves conçoit que la mission d'un conseiller technique qui effectue les visites d'écoles n'est pas toujours aisée.

Échange entre F. Savary et le Comité directeur :

- Le Comité directeur s'enquiert de l'enseignement tiré de cette expérience et de la position du DTE à l'avenir. François Savary répond que l'équipe pédagogique a beaucoup discuté. Ce type de situation s'est représentée : les moniteurs ont décidé de ne pas décoller (« les voiles n'ont pas été sorties des sacs »). Il faut reconnaître ses torts et faire en sorte de ne pas reproduire l'erreur. Des procédures systématiques ont été remises en place. Il évoque un autre incident avec un passager mal attaché. Pierre Braems signale que le CTL n'a pas tenu compte de cet autre événement. La photo est dans le dossier parce que des éléments de celui-ci y font allusion.

- Pourquoi l'équipe pédagogique était réunie lors de la visite du conseiller technique ?

Réponse du DTE : L'ensemble des moniteurs se sentaient concernés : le but n'était pas de déstabiliser le conseiller.

- Est-ce que le moniteur incriminé a été sanctionné ? En tant que DTE quelle est la position qui sera adoptée envers un enseignant qui transgresserait la charte des écoles ?

François Savary répond qu'il a passé un peu de temps avec le moniteur et l'ensemble de l'équipe pédagogique afin de discuter de l'évènement et de la remise en cause de l'image de marque de l'OBL qui en découle.

Aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre du moniteur. La structure est une SARL, dirigée de concert par 5 moniteurs dont fait partie le pilote incriminé.

3^{ème} temps : après le départ de François Savary débat au sein du Comité directeur

Bruno Ferry-Wilczek rappelle la dernière phrase de l'article 2.4.2 du règlement intérieur de la FFVL sur la suspension « Sous réserve de réunir et de justifier de nouveau les conditions exigées, la structure concernée pourra recouvrer sa qualité de membre et les droits y afférents. Il pose la question : est-ce que la structure a réuni à nouveau les conditions exigées pour avoir le label EFVL ? Le label peut être accordé sous condition : la structure s'engage à respecter une convention.

La fédération se bat pour la sécurité depuis longtemps : se montrer trop indulgent s'avère difficile.

Toutefois il faut prendre en compte que le DTE a reconnu ses torts et que l'école n'a pas mauvaise réputation et semble fidèle à la FFVL. Il est proposé de valider la suspension de la structure et de communiquer sur cette décision vers les professionnels.

Véronique Gensac signale que la commission disciplinaire sera réunie sur le cas du moniteur incriminé, le dossier est en train d'être finalisé.

Vote : à main levée, se déroulant en trois temps.

Nombre de votants : 25

Résultat des votes :

Vote 1 :

Le Comité directeur confirme-t-il la décision de suspension provisoire de l'école Chamonix parapente prise par le comité national parapente ?

Résultat du vote : oui à l'unanimité.

L'appel de Chamonix Parapente au Comité directeur de la décision de suspension est donc rejeté.

Vote 2 :

• autorisation de redemander immédiatement son label avec un statut provisoire et une convention à la clé **résultat du vote : 1 voix**

Ou

• à compter de la date de suspension (22 octobre 2018) suspension de xxx mois et autorisation de redemander son label ensuite et une convention à la clé **résultat du vote : 24 voix**

Vote 3 :

nombre de mois de suspension : 5 ou 12 mois

résultat du vote :

1 voix pour 12 mois de suspension

24 voix pour 5 mois de suspension

L'école Chamonix parapente est donc suspendue pour une durée de 5 mois à compter de la date de suspension (le 22 octobre 2018). À l'issue de cette période elle est autorisée à demander le label à titre provisoire avec une convention. Il est coutume de l'accorder si aucun fait nouveau dérogeant aux règles n'intervient.

9. Information sur le changement de date d'AG imposé par le code du sport

Intervenant : Gérard Vieux

Document visionné en séance P9

Rappel du contexte : Le code du sport nous fait obligation d'élire nos instances dirigeantes avant la fin du mois de décembre des années où se tiennent les jeux olympiques d'été, soit 2020 pour la prochaine occurrence.

Plusieurs scénarios ont été évoqués (cf. pj) mais la solution qui semble la plus pertinente au vu de notre fonctionnement est que l'équipe élue lors de l'AG électorale de décembre prenne ses fonctions immédiatement.

Vote : à main levée,

Nombre de votants : 23

Résultat du vote « Choix d'une gouvernance immédiate par l'équipe élue en AG élective » :

Pour : 22 - Abstention : 1

10. Modification des statuts, du règlement intérieur FFVL et des statuts ligues et CDVL

Intervenant : Bruno Ferry-Wilczek

Documents visionnés en séance P10

Statuts et règlement intérieur de la FFVL

Les principales modifications concernent

- l'application du code du Sport qui précise que le mandat de l'équipe dirigeante se termine au plus tard le 31 décembre suivant les jeux olympiques d'été ;
- l'intégration des prérogatives des ligues ou CDVL qui créent une structure de formation (école) ;
- la référence au comité d'éthique.

Par ailleurs, compte-tenu du lobbying des fédérations (surtout non-olympiques) pour conserver leur AG au mois de mars et de la possibilité que le ministère « lâche du lest » d'ici fin 2020, il est proposé la modification suivante : "Les membres du Comité directeur sont élus par l'assemblée générale au scrutin secret pour la durée du mandat prévue par le code du sport ou directives ministérielles".

Le vote sur les modifications proposées se fera par vote électronique courant février.

Statuts des ligues et des CDVL

Les textes sont portés à la validation du Comité directeur et non de l'AG. Le travail de modification sera effectué courant 2019 en liaison avec l'APL et tenant compte des nouvelles dispositions réglementaires obligatoires au niveau national (voir l'impact que cela produit au niveau territorial).

11. Participation aux compétitions officielles d'un licencié en situation de handicap et bénéficiant d'une dérogation pour la pratique d'une activité

Intervenant : François Duchesne de Lamotte et Jeff Fauchier

Document visionné en séance – annexe II

La commission Handicare propose d'ouvrir la compétition parapente à des pilotes handicapés. La commission Médicale et la commission Compétition ont donné leur accord.

L'organisateur de la compétition devra confirmer l'accessibilité du site au décollage et la possibilité de récupération à l'atterrissage, charge à l'intéressé de prendre contact avec l'organisateur.

L'expérimentation pour l'instant ne concerne qu'un seul pilote, ancien parapentiste autonome qui va utiliser un fauteuil et a sa propre logistique.

Les règlements compétitions, médical et formation devront être revus si le Comité directeur valide la proposition.

Vote : à main levée

Nombre de votants : 23

Résultat du vote « Participation des handicapés aux compétitions de parapente » :

Pour : unanimité

La commission fait une deuxième demande :

L'expérimentation pour l'encadrement en parapente d'un aveugle concerne un ancien parapentiste qui souhaiterait voler à nouveau. Cette expérimentation peut également permettre de mettre au point d'éventuels systèmes de compensation.

Le médecin fédéral explique que la domotique fait des progrès énormes, et qu'à terme il va être possible d'offrir une forme de vision à des non-voyants.

Le projet a pour objectif de participer à la reconstruction psychologique du pilote. Il est très encadré. L'objectif est de le mettre en condition de pente école, encadré par des professionnels déjà identifiés qui se sont engagés pour accompagner le projet.

La troisième phase du projet pose question à certains élus. Toutefois les encadrants sont suffisamment expérimentés et le pilote complètement guidé par ceux-ci.

Vote : à main levée,

Nombre de votants : 23

Résultat du vote « permettre à un non-voyant de revoler encadré » :

Pour : 22 - Abstention : 1

12 Validation des contre-indications médicales du vol libre avant la délivrance des CACI ou en cas de survenue d'accident ou d'incident médical

Intervenant : François Duchesne De Lamotte

Document visionné en séance P12

La dernière mise à jour des contre-indications médicales date de 2012. Le document proposé au vote du Comité directeur sera appliqué pour le programme des licences de 2020.

Le modèle du certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) sera également revu par la commission Médicale. Il reprendra au verso ce document et rappellera les règles de périodicité du CACI.

Au cours du Comité directeur des remarques ont été faites concernant le CACI et les difficultés rencontrés par les licenciés lors du renouvellement de leur licence. Certains pilotes rebutés par la complexité liée au CACI, ont renoncé à souscrire leur licence. Alain Etienne propose que l'article concernant les règles de périodicité du CACI soit de nouveau publié dans le prochain vol passion.

Vote : à main levée

Nombre de votants : 23

Résultat du vote « validation des contre-indications médicales avant délivrance du CACI » :

Pour : à l'unanimité

13 Validation de la composition des commissions ou comités

Intervenants : Gérard Vieux

Doc visionné en séance P13

François Duchesne De Lamotte démissionne du Comité national kite, en raison des missions qu'il a acceptées au sein de la commission Sécurité de la FFVoile.

Il reste médecin fédéral de la FFVL et membre du Comité directeur de la FFVL.

Au Comité national delta, Nicolas Orrand est proposé pour remplacer Catherine Richard démissionnaire. Eric Wyss est proposé pour succéder à Pascal Lanser qui reste membre du CND

Vote : à main levée,

Nombre de votants : 23

Résultat du vote « composition des commissions ou comités » :

Pour : à l'unanimité

14 Mission des conseillers techniques

Intervenant : Yves Goueslain

Document P14

Yves Goueslain rappelle que ce document a également été transmis par courriel il y a quelques semaines.

Il reste à la disposition du Comité directeur pour toute question.

15 Point d'information sur la Fête des Sports aériens

Intervenant : Sonia Ouldali

Document P15

Cet évènement aura lieu du 11 au 19 mai.

La fête des Sports Aériens consiste à proposer des évènements au niveau d'un club ou de plusieurs activités aériennes (fédérations regroupées au sein du CNFAS). C'est une occasion de faire connaître nos activités au grand public ou auprès des autres fédérations aériennes.

Un mail sera adressé aux pilotes et clubs afin de les encourager à organiser une action.

Les lieux et dates des évènements seront inscrits sur le site www.cnfas.fr (bandeau "FdSA" qui donne accès à une carte de France avec géolocalisation des structures organisatrices)"

[16 Retour sur la réunion du CNOSF « Clubs, fédérations et ligues développement durable » du 13 décembre 2018](#)

Intervenant : Sonia Ouldali

Document P16

Sonia indique que l'on peut éventuellement s'inspirer d'un guide établi par la FFESSM (Guide de l'organisateur FFESSM des manifestations subaquatiques écoresponsables) pour le décliner au vol libre et le proposer à nos clubs.

[17 Calendrier 2019-2020](#)

Voir document joint. P 17

Le calendrier est joint et sera transmis par courriel aux membres du Comité directeur.

[18 Liste des rapports annuels 2018 des commissions transverses et des comités nationaux reçus et en attente de réception pour transmission dans les documents de l'AG](#)

Sophie relancera les commissions ou comités qui n'ont pas encore renvoyé leur compte rendu annuel. Le Comité directeur devra valider l'ensemble par voie électronique courant février.

[19 Questions diverses](#)

Développement du TASA

Document P19

Gilbert Veber présente rapidement le projet mais a peu de temps pour le faire. Le dossier de présentation est joint à ce CR.

Ce point devra être étudié et remis à l'avis du Comité directeur. Avant cela il pourra faire l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain BD téléphonique, Gilbert y sera convié.

Afin de soutenir le projet, François Cuizinaud pourra être sollicité pour aider les concepteurs, compte tenu de ses compétences sur la législation aérienne.

17h30 - Fin de la réunion du Comité directeur.

Véronique Gensac et Gérard Vieux remercient les participant-e-s.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Nombre de votants : 25 votants : 17 présents et 8 pouvoirs

	Sujets		
1.	Point général sur les chiffres de la FFVL 2018 Tableau de bord	Information	Diminution du nombre de licences de 9,4%. Baisse un peu moindre sur le plan financier. La fidélisation de nos licenciés reste un axe de réflexion à travailler. L'accidentalité de 2018 est similaire à celle de 2017 hormis les accidents mortels (divisés par deux).
2.	Point de la Présidente	Information	
3.	Budget prévisionnel 2019	Vote	Vote à main levée, 23 votants Résultat du vote : Budget prévisionnel validé à l'unanimité.
4.	Cotisations 2020	Vote	Ce point fera l'objet d'un vote électronique
5.	Travaux du BD stratégique : « quelle FD demain ? »	Information Débat	La présidente restitue les travaux du BD stratégique et présente le projet retenu pour répondre aux objectifs établis. Trois groupes de travail seront constitués pour réfléchir sur le fonctionnel, les pratiquants/licenciés et la communication. Un agenda précis est envisagé afin que la FFVL soit prête pour le début de la prochaine olympiade.
6.	Communication : - Point étape du projet - Évolution du site Internet - Évolution <i>Vol Passion</i> - Outil plateforme collaborative	Information	La fédération s'est dotée de deux consultants. Il est indispensable d'améliorer notre communication pour se faire connaître et être visible. Le logo de la FFVL doit figurer sur tous nos supports et mailing. Georges Charlon a fait un point sur la refonte du site internet. Le vol passion numérique est mis en place. Il faut revoir la charte graphique pour l'adapter au numérique. Le point sur l'outil plateforme collaborative est remis à plus tard.
7.	Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du dimanche 31 mars 2019 (+ sujet de débat de l'AG)	Vote	Vote à main levée, 23 votants Résultat du vote : L'ordre du jour de l'AG de mars 2019 est validé à l'unanimité.
8.	Appel de l'école Chamonix Parapente suite à la suspension du label	Vote	François Savary dès le début de l'exposé a reconnu les faits et a fait le mea culpa de l'école quant à cet incident. Interrogé par les membres du CD sur les mesures mise en place, il a précisé que cette affaire avait provoqué une « prise de conscience collective » Après son départ le CD a voté sur la confirmation de la suspension de l'école par un oui à l'unanimité. Le CD s'est ensuite prononcé sur une suspension de 5 mois. Cela se traduit concrètement par une suspension de 5 mois à la date de la décision du CNP en octobre 2018. Ensuite Chamonix parapente pourra redemander le label et si le dossier est OK une autorisation provisoire pourrait être donnée avec une convention à la clé.

9.	Information sur le changement des dates d'AG imposé par le code du Sport	Information <i>Vote potentiel</i>	Vote à main levée, 23 votants Résultat du vote : le CD fait le choix d'une gouvernance immédiate par l'équipe élue lors de l'AG électorale de la fédération. Résultat : 22 pour – 1 abstention.
10.	Modification des statuts, du règlement intérieur FFVL et des statuts ligues et CDVL	Votes	Ces deux documents feront l'objet d'un vote électronique.
11.	Participation aux compétitions officielles d'un licencié en situation de handicap et bénéficiant d'une dérogation pour la pratique d'une activité	Vote	Participation de pilotes handicapés aux compétitions parapente – Vote à main levée, 23 votants Résultat : Pour à l'unanimité. Expérimentation pour permettre à un non-voyant de revoler en étant encadré Vote à main levée, 23 votants Résultat : 22 pour – 1 abstention.
12.	Validation des contre-indications médicales du vol libre avant la délivrance des CACI ou en cas de survenue d'accident ou incident médical	Vote (<i>application licences 2020</i>)	Vote à main levée, 25 votants Résultat : Pour à l'unanimité.
13.	Validation de la composition des commissions ou comités	Vote	Vote à main levée, 23 votants Résultat : Pour à l'unanimité.
14.	Missions des conseillers techniques	Information	
15.	Fête des Sports aériens	Information	
16.	Retour sur la réunion du CNOSF « Club fédérations et ligues développement durable » du 13 décembre 2018	Information	
17.	Calendrier 2019 - 2020	Information	Information sera transmise par Sophie par mail.
18.	Liste des rapports annuels 2018 des commissions transverses et des comités nationaux reçus et en attente de réception pour transmission dans les documents de l'AG	Information (<i>Vote par voie électron. à prévoir post CD J+8</i>)	Une relance sera faite par Sophie aux comités ou commissions qui n'ont pas renvoyés leur rapport.
19.	Questions diverses	Information	Gilbert Veber présente le projet TASA lors d'une prochaine réunion du CD. Il pourra avant cela être invité lors d'un prochain BD téléphonique.